

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



## Document à l'intention des parents 2022-2023

### À notre école

- À l'école Saint-Joseph, nous voulons que les élèves et le personnel se sentent en sécurité. La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.
- Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.
- Toute personne sachant que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

### Nos résultats

- À l'école Saint-Joseph, en 2022-2023, nos priorités étaient axées sur le maintien et l'amélioration de notre programme de prévention de la violence et de développement des habiletés socio émotionnelles dans toute l'école et sur la mise en œuvre de notre système de soutien au comportement positif (SCP).
- Ainsi, plusieurs ateliers sur les habiletés sociales ont été donnés par les enseignants. Nous avons obtenu une bonne participation. Nous observons au quotidien des élèves qui appliquent ce qu'ils ont appris.
- Nous avons aussi remarqué un intérêt des élèves à améliorer les comportements appris à la suite de l'implantation de notre système de soutien aux comportements positifs.
- De plus, c'est environ 25 élèves de 5e et 6e année qui ont aidé à la gestion des conflits et à assurer la sécurité dans les rues au pourtour de l'école de quartier et dans les autobus en agissant comme « brigadiers scolaires ».

### Portrait de la situation

À la suite de l'analyse du rapport du groupe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ) complété en 2021 en contexte de pandémie, nous constatons que :

- 90 % des élèves se sentent en sécurité à l'école ;
- 82 % des élèves reconnaissent à Saint-Joseph un climat de justice ;
- 90 % des élèves trouvent le climat relationnel et interpersonnel très bon ;
- 75 % des élèves se sentent engagés et disent avoir un attachement à leur école ;
- La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente.

➤ Le sondage SEVEQ sera refait cette année (2023)

### Priorité(s) en 2022-2023

À l'école Saint-Joseph, nos priorités en 2022-2023 sont en lien avec notre projet éducatif qui se veut axé sur :

1. La diminution du pourcentage d'élèves victimes de gestes de violence et d'insultes.
2. L'augmentation du pourcentage d'élèves qui rapportent vivre de bonnes relations avec leurs pairs.

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers en lien avec les habiletés socioémotionnelles en classe et en sous-groupes de besoin.

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Un comité de coordination a été formé. Chacun des membres a un rôle clairement défini et ce comité s'est doté d'un plan d'action pour 2022-2023.

- L'escouade des Brigadiers sera reconduite cette année ainsi que celles des « Corsaires », ces deux escouades aideront à la gestion des conflits sur la cour d'école, dans les rues et dans les autobus ;
- Des ateliers sur les habiletés sociales et sur les habiletés socioémotionnelles seront donnés dans toutes les classes de 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> années ;
- Des ateliers en lien avec la gestion de l'anxiété seront offerts auprès de certains élèves ciblés, notamment au secteur des PALS ;
- Le programme de soutien au comportement positif (SCP) permettant aux élèves qui ont eu un comportement exemplaire de bénéficier d'activités particulières se poursuivra en 2022-2023 ;
- Le service de raccompagnement offert par la Maison des jeunes aux élèves marcheurs le soir se poursuivra cette année. Ils seront présents pour diminuer, à raison de 2 soirs par semaine, l'intimidation au retour à la maison ;
- La gestion sans délai des comportements malveillants demeurera une priorité.

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

1. L'adulte témoin, rencontre l'élève victime afin d'obtenir sa version des faits.
2. Appel aux parents des élèves impliqués ;
3. Discussion avec les intervenants scolaires concernés par la situation (ex. titulaire de l'élève, éducateur spécialisé, etc.).

### Mesures de soutien et d'encadrement :

1. Discussion avec les élèves concernés afin de bien faire comprendre la gravité des gestes posés ou des paroles dites. Cette discussion est animée par la direction de l'école ;
2. Présentation claire quant aux comportements attendus des élèves ;
3. Proposition de gestes de réparation.
4. Gestion des gestes de réparation.

### Sanctions possibles :

- L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école.

Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. **Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions** et, tout comme leur enfant, devront **prendre des engagements** pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

**Le tout, en ayant en tête l'âge de l'élève et notre mission d'éducation.**

### Suivi :

- Les élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation sont **rencontrés de nouveau** par la direction ou une éducatrice spécialisée **après 2 jours** à la suite des événements, dans la mesure du possible, **puis après 1 semaine et après 1 mois**. Ces rencontres permettent de faire le point sur la situation et de s'assurer qu'il n'y ait pas de récidive.



## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- En parler avec l'enseignant de l'enfant.
- Informer la direction de l'école.
- En parler à tout autre intervenant scolaire (éducatrices du service de garde, éducateur spécialisé, psychologue, etc.).
- Les parents peuvent signaler une situation d'intimidation en tout temps.

**DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »**

Vous pouvez obtenir une assistance  
auprès de la personne désignée par  
la commission scolaire :  
[intimidation@cnavigateurs.qc.ca](mailto:intimidation@cnavigateurs.qc.ca)

Pour signaler une situation  
dans le transport scolaire :  
418 838-8310, poste 27739 (ASSEZ)

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.



## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Mesures de soutien et d'encadrement :

Sanctions possibles :

Suivi :

**VIOLENCE & INTIMIDATION  
100% PRÉVENTION  
100% INTERVENTION**

## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

**DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »**

Vous pouvez obtenir une assistance  
auprès de la personne désignée par  
la commission scolaire :  
[intimidation@csnavigateurs.qc.ca](mailto:intimidation@csnavigateurs.qc.ca)

Pour signaler une situation  
dans le transport scolaire :  
418 838-8310, poste 27739 (ASSEZ)

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.



COMMISSION SCOLAIRE DES  
**NAVIGATEURS**